L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS:
SAMEDI MATIN, 5 JUIN 1841.

POUR GOUVERNEUR:

HENRY JOHNSON.

CAPTURE D'UN PIRATE.

Il résulte d'une lettre adressée par M. W. B. G. Taylor, officier de Douane en station à la Balize, adressée à M. Prieur, collecteur, et communiquée par ce dernier au Picayune, qu'un batiment pirate vient d'être arrêté aux bouches du Mississipi, par M. Taylor lui même.

La lettre porte qu'ayant été prévenu qu'il y avait dans ces parages un pirate ou contrebandier, M. Taylor se rendit à *North Point* avec le bateau des E. U. *Izard* où il trouva en effet une goëlette entièrement peinte en noir et alors à l'ancre. Il a trouvé six hommes à bord qui lui ont dit que le capitaine était absent, mais qu'ils allaient passer l'été à pêcher ainsi que le prouvait la licence dont le capitaine était muni. Sur cette réponse, il est retourné à bord du *Izard*, mais le lendemain matin il allait faire une seconde visite lorsqu'en passant près de la goëlette un homme s'est jeté à la mer en criant au secours et nageant vers le *Izard*, où il a été recueilli. Cet homme a dit se nommer Thompson, avoir été enlevé de force (*kidnapped*) à la Mobile et que le batiment était un pirate ayant beaucoup d'armes cachées. Sur cela on est retourné à bord, les armes ont été trouvées et le batiment capturé avec l'équipage.

Annexée à cette lettre M. Taylor envoie une copie d'un document contenant les clauses de l'association des pirates et la manifestation de leurs principes.

On ajoute qu'il y a d'autres documens qu'on ne peut pas encore publier.

Ce qui est certain, c'est qu'un pirate, un vrai pirate, bien pourvu d'armes, ne se serait pas laissé si facilement capturer.

EXTRADITION.—NEW-YORK.—VIRGINIE.—MARYLAND

L'attitude prise par le pouvoir exécutif de New-York en méconnaissant les droits constitutionnels des Etats du Sud est un fait d'une très grande importance et qui doit fixer la sérieuse attention de tous ceux qui ont à cœur le maintien de l'Union et de l'indépendance des Etats.

Le Gouverneur, on le sait, a refusé et persiste à refuser l'extradition de quelques individus accusés par l'Etat de la Virginie d'enlèvement d'esclaves, sous le singulier prétexte que le fait dont on les accuse n'est pas un crime d'après les lois de New-York ni d'après le droit des gens; comme si ce cas n'était pas prévu par la Constitution des Etats-Unis, ainsi que le prouve la citation suivante, article IV, section II: "Toute personne accusée, dans n'importe quel Etat, de trahison, félonie ou autre crime, qui échappera à la justice et sera trouvée dans un autre Etat, sera, sur demande du pouvoir Exécutif de l'Etat d'où elle a fui, livrée et reconduite dans l'Etat qui doit connaître de l'affaire."

Mais ce n'est pas assez de constater le droit de la Virginie, nous devons l'étayer de toute notre influence; car sa cause c'est notre cause, son droit c'est notre droit, non seulement comme membres de la confédération Américaine, ayant intérêt, par conséquent, à l'exécution de la Constitution, mais encore comme habitans du Sud, comme possesseurs d'esclaves. Et en effet, du jour où la doctrine professée par l'Etat de New-York serait adoptée par quelques Etats et tolérée par les autres, notre droit de propriété serait illusoire, ou plutôt notre droit aurait cessé d'exister et alors une séparation seule pourrait nous protéger.

En présence de ces déplorables conséquences que nous ne faisons qu'indiquer, il est évident qu'une intervention pacifique et legale nous est impérieusement commandée par les circonstances.

Que des résolutions soient donc adoptées par toutes les législatures des Etats à esclaves à l'effet de déclarer inconstitutionnelle la conduite de l'Etat de New-York dans son démêlé récent avec la Virginie, et de protester hautement contre la doctrine qu'il professe à ce sujet, et que des copies de ces résolutions soient envoyées à nos représentans au Congrès, et aux Gouverneurs de tous les Etats de l'Union.

Déjà l'Etat du Maryland a pris l'initiative et sa législature vient d'adopter un préambule et des résolutions tendant à constater le droit constitutionnel du Sud et à blamer l'Etat de New-York pour n'en avoir pas tenu compte.

Que cet exemple ne soit pas le seul: Il est du devoir de tous les Etats de l'imiter; car si tous n'ont pas de propriétés *de cette nature* à protéger, tous, sans exception, ont juré obéissance à la Constitution des Etats-Unis, et tous ont intérêt au maintien de l'Union.

IOWA—Nous citions dernièrement les paroles d'un voyageur à l'occasion des progrès du territoire de l'Iowa; voici un fait qui les confirme énergiquement: l'emplacement de la ville d'Iowa qui doit être la capitale de ce territoire, a été choisi le 1er. mai 1839; le 1er. juin suivant cet emplacement était arpenté et cadastré; en septembre 1840, c'est à dire quatorze mois à peine après le commencement des travaux, elle contenait une population de 700 habitans, une église, une école primaire, un hotel spacieux quatre édifices construits en briques et une centaine de maisons sur lesquelles on comptait dix magasins de marchandises sèches, une pharmacie, une sellerie, trois ou quatre cafes. Déjà deux *forgerons*, un armurier, trois médecins, quatre légistes exerçaient activement leur métier. Depuis lors la ville d'Iowa, née comme par enchantement, n'a fait que croître, s'étendre et s'embellir: elle ne tardera sans doute pas à occuper un rang honorable parmi les jeunes cités de l'Ouest.

Le *Créole* de St. Martinville nous accuse d'être *infiniment trop susceptible*, et il se fache tout rouge de ce que nous avons appliqué à un de ses articles l'éphithète de *remarquable*! Nous aurions bien à cœur de lui dire qu'il s'est complètement mépris sur nos intentions, mais le moyen de s'expliquer avec quelqu'un qui se montre *si peu susceptible*!

Il y a cependant dans son article une erreur que nous croyons devoir relever: la personne qu'il a cru reconnaître sous les initiales A. C., et que *son prédécesseur avait vertement tancée*, n'appartient point et n'a jamais appartenu à la rédaction de l'Abeille. Les motifs qu'il base sur ce fait n'ont donc aucune valeur.

Nous prions notre confrère de croire que nous ne sommes, quoiqu'il en puisse dire, ni jaloux, ni exclusif, ni intolérant; nous avons seulement l'habitude, fort mauvaise par le tems qui court, d'avoir une opinion à nous et d'oser l'exprimer avec convenance, mais aussi avec une entière liberté.

Poids du Pain.—D'après l'avis de la Mairie, le poids du pain durant la semaine prochaine, sera de quarante onces pour dix cents. Les pains de 3 pour dix cents devront peser 25 pour cent en sus.

Pour l'Abeille.

LE NAVIRE LE CHATEAUBRIAND.

C'est un beau navire que le Chateaubriand, de Bordeaux, et un aimable officier que son commandant, le capitaine Laborde. Ce n'est nullement pour entreprendre de faire ici leur éloge que nous venons en parler. ils sont, tous les deux, fort au-dessus de ce que nous saurions dire des qualités gracieuses, d'une part, aimables, de l'autre, qui les distinguent. Mais nous voulons procurer un moment de bonheur à ceux qui n'ont pas encore visité le Chateaubriand, ce chef-d'œuvre de l'architecture navale. Tout le monde, à la Nouvelle-Orléans, a vu de beaux navires; dernièrement encore on accourait en foule admirer le Gravilles, du Hâvre, et le Taglioni, de Boston, et c'était justice, en vérité. Mais on n'avait pas vu le Chateaubriand! On ne le connait même guère encore, aujourd'hui. C'est sa faute, aussi! Pourquoi s'est-il tenu si long-temps caché, au faubourg Lafayette, parmi les chalands des Kentuckiens!... Enfin, il est revenu l'autre soir prendre place à notre quai, mais c'est pour nous dire adieu: il va partir, ce soir, nous dit-on. Hâtons-nous d'en avertir ceux qui ne l'ont pas encore visité. S'ils ne se pressent, ils ne pourront guère le voir qu'au large, et alors ils n'auront le reconnaître: ils croiront voir un navire de guerre, une belle corvette, ma foi: ce sera à s'y méprendre, tant sa robe noire est propre et luisante, sa haute mâture peignée avec soin, ses voiles si proprement serrées sur ses vergues, les formes de sa coque si élancées, et le tout ensemble si gracieux, si coquet. Mon Dieu, oui, voilà tout ce que vous verrez si vous lui donnez le temps de se démarrer. Vous lui aurez lancé un regard, vous aurez éprouvé un sentiment d'admiration, mais aussi de regret, et le Chateaubriand aura disparu à vos yeux. Que si vous avez été assez favorisés pour visiter à loisir l'assemblage de merveilles qui composent ce tout qui a nom "Le Chateaubriand", alors vous aurez su admirer, et cette vaste dunette si agréable à la mer; et cette chambre si spacieuse, si riche de travail; et ces cabines où rien n'a été épargné pour le *comfort* des passagers. Les amateurs auront distingué sur l'avant, ce guindeau qui puissant sous l'effort de deux ou trois matelots pour déraper et lever de lourdes ancres où l'aide de 20 à 30 marins était autrefois indispensable. On n'aura pas laissé passer inaperçu cet appareil distillatoire qui fournit plus d'eau douce que les passagers les plus gaspillards ne sauraient en consommer. Tout cela est beau, commode, admirable. Mais, pour Dieu, quand vous serez à bord, quand vous aurez admiré ce que le commun des voyageurs admire, levez les yeux sur cette mâture, et dites si cela ne ressemble pas à une belle chevelure andalouse, convenablement brune et aussi bien peignée. Tant mieux pour vous si vous avez vous imaginez les formes coquettes et élancées qui font le joli pendant de cette belle chevelure: vous aurez une idée du Chateaubriand; vous le comparerez à une belle corvette de guerre, et sous plus d'un rapport la comparaison sera favorable au navire du capitaine Laborde.

C'est la réflexion que nous faisions nous-mêmes en quittant son bord, et nous nous demandions ce que nous devions le plus louer, de l'habileté des constructeurs, ou des aimables qualités du capitaine du Chateaubriand.

O. P. Q.

[illegible] journal de Québec [illegible] avait en vue une escadre de vaisseaux [illegible] arrivant des différens ports d'Angleterre et [illegible] dans la rade de cette ville.

GEORGIE.—Le "Republican" de Savannah annonce que les whigs portent comme candidat au poste de gouverneur *William C. Dawson*, et il ajoute: "Le parti whig peut être fier d'un candidat comme M. Dawson, homme qui n'est pas apprécié seulement parmi nous ses concitoyens dont il a conquis l'estime et l'admiration par ses talens et son patriotisme, mais qui a su se faire une place honorable au Congrès parmi ceux dont l'intelligence et les lumières [illegible] le pays aux heures du péril. Jamais l'Etat [illegible] besoin que dans la crise actuelle d'un homme [illegible] sant comme M. Dawson une inébranlable [illegible] aux vues les plus élevées et à l'intelligence la plus vaste. Les mesures législatives de l'hyver prochain décideront si la Georgie doit ou non sortir de l'état de malaise où elle gémit depuis longtems; M. Dawson pourrait contribuer beaucoup à son bien être; car il préterait une aide puissante à l'établissement d'un sage et judicieux système financier qui s'éleverait sur les débris des vicieuses institutions actuellement existantes en Géorgie."

☞ Les journaux de Boston des dernières dates doutent fort que le *Britannia* ait éprouvé des avaries en entrant à Halifax, ainsi qu'on l'avait annoncé; l'Atlas entre autres dit que ce bruit est tout-à-fait sans fondement.

British Queen.—"On ne peut prévoir, dit le New York *Herald*, l'époque où ce navire arrivera; peut-être n'aura-t-il pas pu partir avant le 20 mai? On suit qu'il devait subir des réparations.

Arkansas—Une grande vente de terres publiques comprises dans le district de Batesville, aura lieu le 19 âout prochain; on assure qu'une grande partie de ces terres sont excellentes et présentent de grands avantages aux colons.

TENNESSEE.—La lutte engagée dans le Tennessee pour l'élection du gouverneur, se poursuit de part et d'autre avec une grande énergie. Les deux candidats, le gouverneur Polk et M. Jones, ont pendant quelque tems parcouru l'état pour haranguer le peuple. Le premier est, dit-on, l'un des plus habiles et des plus infatigables *coureurs* d'élection qui se puisse imaginer. On ajoute qu'il est aussi l'un des plus vigoureux orateurs des Etats de l'Ouest; mais il paraît que, sous ce rapport, il a trouvé son maître dans M. Jones, le jeune candidat soutenu par les whigs. Il y a quelques mois déjà, ce dernier publia la liste des lieux où il comptait prendre la parole, et aussitôt le gouverneur Polk, sans doute dans l'espoir d'intimider son compétiteur, déclara qu'il se rendrait aux mêmes endroits et aux mêmes jours. M. Polk tint en effet sa promesse, et à diverses reprises les deux champions se livrèrent de rudes assauts; mais le plus ancien fut celui qui tint le moins longtems: "Comme mes devoirs officiels, dit-il un jour dans un de ses discours publics, me réclament au siége du gouvernement, je ne puis accompagner plus loin M. Jones, et j'irai désormais de mon côté." Très-bien, répondit aussitôt M. Jones, si le gouverneur trouve quelqu'inconvénient à m'accompagner, je changerai volontiers mon itinéraire pour le suivre. Je n'y manquerais pas." Son excellence loco-foco pourrait ne pas être extrêmement flattée de la galanterie que lui fait M. Jones.

Derniers Honneurs.—On lit dans la Gazette de Cincinnati du 21 mai dernier: La famille du Général Harrison a consenti à la proposition que lui ont faite les citoyens de Cincinnati: une députation sera chargée de transporter à North Bend le corps de l'ex-Président. Cette députation est partie le 10 juin pour Washington, afin d'aller accomplir la mission solennelle qu'elle s'est imposée."

Station de la Méditerranée.—La frégate *Brandywine* est partie le 25 mai de New-York pour retourner dans la Méditerranée. Le gouvernement a compris la nécessité de rendre promptement au commerce Américain les garanties de protection qu'il réclame dans ces parages. Si l'*Ohio* et le *Preble* reviennent en effet comme l'annonçait dernièrement une correspondance, ils seront sans doute remplacés sur le champ ou bien vite réexpédiés à leur poste.

Emigration.—L'émigration est considérable ce printems en Europe: le 21 mai dernier, treize bâtiments sont arrivés à New-York, ayant à bord de nombreux passagers qui tous viennent s'établir en Amérique. On compte que durant la quinzaine dernière il est arrivé par jour près de 2,000 émigrans; et le nombre de ceux qui s'apprêtent à partir des différents points de l'ancien monde est extrêmement considérable.

LA FAMILLE THELUSSON.—S'il faut en croire le *Correspondant de la Gazette des Etats Unis*, un des ancêtres de la famille Thelusson mourut en Angleterre, il y a environ 130 ans, ordonnant par testament que sa propriété fut gérée pendant 150 ans de façon à capitaliser les intérêts annuellement pour être ensuite délivrée, à l'expiration de ce terme, à l'héritier existant. Les 150 ans expireront en 1818. En 1823 M. Thelusson avait 40 ans et était fort pauvre, son fils, qui avait alors 8 ans, possédera dans sa vingt huitième année douze millions de livres sterling, environ cinquante cinq millions de piastres.

Le *Commercial Advertiser* de New York dit à ce sujet:

"Il y a beaucoup d'erreurs dans la communication précédente.

"D'abord le M. Thelusson dont on parle est mort non il y a 130 ans, mais en 1797.

"Il ne disposa pas de sa propriété pour capitaliser les intérêts et s'accumuler ainsi pendant 150 ans, mais seulement pendant la vie durant de ses trois fils et de leurs enfans nés ou à naître, dans un temps déterminé, pour aller ensuite à l'ainé de ses descendants mâles.

Après avoir fait l'énumération de ses descendans le *Com. Advertiser* ajoute que la fortune passera selon toute probabilité à Charles S. Auguste Thelusson, né en 1822, mais que la succession ne sera pas aussi extraordinaire.

SONDE ELECTRO-MAGNETIQUE.—Un savant anglais, M. Bain, vient d'inventer un appareil électro-magnétique fort ingénieux qui s'applique aux sondes. Par ce nouveau système on connait de la façon la plus exacte la profondeur de la mer; car du moment où le plomb touche le fond, le courant électrique fait sonner une cloche sur le pont du navire. On comprend sans peine l'importance de ce perfectionnement.

CANADA.—La plupart des journaux canadiens croient que la prochaine session législative sera fort courte, et qu'aussitôt la cloture, le gouverneur-général actuel dont la santé est très faible, retournera en Angleterre. On assure que sir George Gray, dernièrement sous-secrétaire d'Etat pour les colonies, remplacera lord Sydenham comme gouverneur-général de l'Amérique Anglaise.

—Un épouvantable accident est arrivé à Québec le 17 mai; plusieurs maisons se sont écroulées et ont enseveli sous leurs ruines quarante à cinquante personnes; sur ce nombre 26 sont mortes, 23 ont été blessées.

VARIÉTÉS.

DE LA MUSIQUE DES VOISINES.

Premier axiome social de la vie parisienne:

—*Quiconque veut rester chez soi, et jouir de la liberté individuelle que lui garantit la Charte, doit s'interdire soigneusement toute relation avec ses voisins.*

Hors de là point de salut, point de tranquillité, point de bonheur.

Si une fois seulement vous avez eu l'imprudence de vous mettre en contact avec votre voisin d'en haut ou votre voisin d'en bas, vous êtes perdu sans ressource! Vous l'êtes bien plus encore si c'est avec votre voisin de plein pied! Quand pour fondre à toute heure sur votre domicile, l'invasion n'a qu'un palier à traverser, vous n'êtes plus chez vous, et, qui pis est, vous n'avez plus rien à vous, pas même l'heure douce et chère que vous dérobez au travail, aux agitations, aux ennuis de toute sorte, et que vous vous flattez de savourer dans la solitude, ou dans le tête-à-tête!

Osez faire dire que vous n'y êtes pas à des gens qui ont l'œil braqué sur vous, qui, le jour, vous voient rentrer quand vous êtes sorti, qui, le soir, découvrent à travers vos rideaux le rayon le plus voilé, le plus mystérieux de votre lampe. Si un cas de force majeure vous réduit à cette extrémité, alors ce ne sont plus des voisins que vous avez, mais des ennemis sans cesse occupés à vous décrier, à vous nuire! De là vient que plus j'y pense et plus je me persuade qu'à Paris le traité du bon voisinage consiste à ignorer jusqu'au nom de ses voisins.

Il est bien entendu que dans les voisins sont toujours et surtout comprises les voisines.

Mais, hélas! si vous réussissez à ne jamais voir celles-là, quel moyen employer pour ne pas les entendre?

Il est donc vrai que chaque progrès amène son inconvénient, comme chaque médaille est pourvue de son revers!

Moi qui, tout le premier, si poussé au progrès musical, qui l'ai prêché de la voix et de la plume, qui me suis applaudi de le voir se propager et s'étendre, il n'est pas de jour que je n'en souffre et que je n'éprouve une velléité de le maudire, en subissant du matin au soir, et quelquefois du soir jusqu'au matin, la musique de mes voisines.

Sous ce rapport, les voisins sont bien moins dangereux, à moins que vous n'ayez affaire à un artiste de profession (et dans ce cas changez de logement au plus vite,) vous n'avez tout au plus qu'une heure ou deux de corvée chaque jour. Les hommes, les jeunes gens ne se livrent pas tout entiers aux arts frivoles! ils ignorent ce que c'est que de passer quinze heures dans la réclusion d'une chambre à coucher ou d'un salon d'étude. Mais les femmes sont en général sédentaires par goût ou par nécessité, patientes par nature, et puis la musique leur offrant un moyen de plaire, de se distinguer, d'éclipser leurs rivales, elles ont toutes au cœur l'ambition plus ou moins heureuse de devenir des virtuoses, comme mesdames telles et telles, dont les salons proclament la supériorité d'artiste. Et quel est le martyr naturel de cette ambition immense, opiniâtre, infatigable? C'est le voisin.

La forme du supplice varie suivant les saisons. Dans l'hiver, la musique perce les planchers, pénètre par les cheminées. Aujourd'hui que les maisons se construisent si légèrement, les sons du piano, que l'on joue sur votre tête ou sous vos pieds, vous arrivent aussi clairs, aussi distincts que si vous aviez l'instrument à côté de vous, dans la pièce par vous habitée. Vous ne perdez pas une note du morceau; vous suivez exactement le sens de chaque phrase. Si l'instrument se trouve dans une région lointaine, il n'y a guère que les *forte* qui vous arrivent; les passages doux, les nuances délicates s'évanouissent dans le trajet. L'été, quand les fenêtres sont ouvertes, la musique s'introduit par ce chemin et avec une force à peu près égale, quel que soit l'étage qui vous l'envoie. Heureux encore lorsqu'elle ne part que d'un étage!

Shakspeare l'a dit: "La vie est ennuyeuse comme un conte raconté deux fois." Et la sonate, s'il vous plait, et la fantaisie, et le caprice, et les études, que l'on ne se contente pas de redire deux fois, mais dix, mais vingt, mais cent; que l'on prend le lendemain comme on les a laissées la veille, ni mieux, ni plus mal! Ah! n'y a-t-il pas là de quoi multiplier terriblement les ennuis de cette vie, et faire paraître bien insuffisante la comparaison employée par le plus grand des poètes anglais?

Rarement la musique qui vous arrive par hasard, malgré vous, s'accorde avec la disposition de votre ame. Etes-vous gai? la musique est triste; êtes-vous triste? la musique est joyeuse. Et quand vous vous trouvez entre deux musiques différentes de caractère [illegible] années entre deux pianos. Vous [illegible] que de vivre entre deux [illegible] deux flûtes, deux cornets à piston; j'en [illegible]

Vous [illegible] sans peine que je préfère de beaucoup les [illegible] qui jouent du piano aux [illegible]. Le piano est après tout [illegible]; les fausses notes y sont plus [illegible] que les notes fausses, et à force d'habitude, on peut penser, rêver, travailler, dormir au bruit de son clapotement monotone. Je n'ai rencontré qu'une seule pianiste avec laquelle il fût très-difficile de s'accommoder. Celle-là suivait la méthode Jacotot! Quelle méthode! Or, comme d'après le système du maître, au lieu de procéder du simple au composé, on procède du composé au simple, avant de poser les doigts sur le clavier, ma pianiste avait commencé par mettre l'*Orage* de Steibelt sur son pupitre! Il n'est pas d'artiste, pas d'amateur un peu exercé qui ne se moque aujourd'hui des difficultés naguère effrayantes de ce morceau célèbre; mais pour des mains novices, pour des doigts innocens de la moindre gamme, l'*Orage* de Steibelt était toujours et plus que jamais l'*Orage*; c'était, si vous voulez, la tempête, la trombe, le déluge universel; c'était quelque chose d'inabordable et d'insurmontable, comme le serait le Mont-Cenis ou le Saint-Gothard pour l'enfant encore suspendu aux lisières et coiffé de bourrelet. Et bien! voyez ce que c'est que la foi, voyez ce que c'est que l'autorité sur l'ame d'une faible mortelle! Le maître avait dit: Prenez l'*Orage* de Steibelt et jouez-le. "L'élève l'avait pris et ne le jouait pas, tout en faisant d'incroyables efforts pour ne pas donner le démenti à la parole du maître.

Il y avait déjà quinze mois que durait cette lutte affreuse entre une volonté de fer et une méthode de plomb; je ne vous cacherai pas qu'à la fin une certaine curiosité, un certain intérêt, combattaient ma lassitude. Ainsi que Perrin Dandin:

Je suais sang et eau pour voir si du Japon
Il viendrait à bon port au fait de son chapon.

J'ajouterai même, et je ne sais si c'est à la louange de la méthode ou de l'élève, que ces quinze mois n'avaient pas été complètement perdus, et qu'au bout de ce temps ma pianiste était parvenue à jouer d'une façon presque intelligible les deux premières portées du formidable *Orage*. Un grand événement vint l'interrompre dans ses progrès: elle se maria, et quitta la main sur la conscience, je n'aurais pas quitté la place le premier.

Quant aux voisines qui chantent, qui vocalisent, je les crains comme le feu, plus que le feu! Si je savais une compagnie d'assurance contre ce genre de fléau domestique, j'irais de ce pas m'y faire inscrire et payer ma prime. Avec les chanteuses, la journée commence par des sons filés. Connaissez-vous rien de plus lamentable? Ne vous semble-t-il pas qu'une princesse désolée se désespère au fond d'un noir cachot? Cela ne vous donne-t-il pas l'idée du deuil de ces femmes sauvages qui s'arrachent la chevelure sur le tombeau de leurs maris? Souvent aussi, je le dis avec peine, le son filé ressemble, à s'y méprendre, au gémissement prolongé du pauvre chien dont les nerfs délicats sont agacés par l'orgue de barbarie.

Après les sons filés viennent les études pour plier au trille, au gruppetto les voix rebelles; et puis à tous ces travaux préalables succèdent les grands airs d'expression, les romances pathétiques, les brillantes cavatines, les duos sérieux ou bouffes que l'on recommence trois ou quatre mois de suite: il y a de quoi vous faire prendre en haine les chefs-d'œuvre de toutes les écoles!

Un de mes amis avait rencontré dans le monde une jeune personne qui n'était pas douée d'une figure remarquable, mais qui possédait une très belle voix. On la pria de chanter, elle se mit au piano, et aussitôt le charme opéra. Mon ami devint éperdument amoureux de la ravissante cantatrice; il voulut savoir qui elle était, et il apprit que, restée orpheline avec quelque fortune, elle avait pour tuteur un oncle qui ne voulait pas s'occuper de mariage que sa nièce eut atteint l'âge de vingt ans. Elle en comptait déjà dix-neuf: il ne restait donc plus qu'une année à attendre; mais comment faire pour vivre jusque-là? Le tuteur ne recevait personne, moitié par prudence, moitié par économie. Mon ami ne pouvait voir son idole que de loin en loin, par hasard. Un appartement de garçon se trouvait à louer dans la maison de l'oncle; mon ami ne crut pouvoir mieux faire que de s'y installer. "Au moins, se disait-il, j'entendrai tous les jours le doux son de sa voix!" Il l'entendit en effet, et d'abord rien n'égala son ivresse. Pendant quelques semaines l'extase continua, l'enthousiasme se soutint au même degré, mais au bout de ce temps l'ennui d'avoir les oreilles périodiquement rebattues des mêmes exercices, des mêmes traits, des mêmes agréments, ne laissa pas de produire sur mon ami une impression pénible. Le plaisir que procure un talent de cantatrice lui parut chèrement acheté par les efforts inouis de larynx et de poitrine auxquels il faut se condamner. Enfin le second terme de son bail n'était pas encore révolu que son amour avait battu en retraite, et qu'il jugea convenable de faire de même, en déménageant sans mot dire, et sans laisser sa nouvelle adresse au portier. Ce fut un mariage manqué pour cause de vocalises. Ma pianiste à la méthode Jacotot s'était pourtant bien mariée, mais c'est qu'aussi elle habitait la rue Saint-Lazare, et son futur la rue d'Enfer!

Si j'étais femme, jeune, jolie, riche, et que j'eusse l'ambition de me poser en Malibran, en Sontag, je me ferais construire un pavillon bien boisé, bien lambrissé pour qu'il fut sonore au dedans, dont les portes et les fenêtres seraient bien calfeutrées, bien rembourrées, pour qu'il fût muet au-dehors. Je viendrais m'y renfermer tous les jours, et j'y cacherais mes études; j'y vocaliserais, comme Buffon écrivait, à la lueur de bougies, et dans l'isolement le plus absolu. Si j'éprouve quelque chose en traitant le chapitre de la musique des voisines, c'est que, pour une femme, il n'est pas moins imprudent de laisser les profanes s'initier aux secrets de son art qu'aux mystères de sa toilette.

PAUL SMITH.

DEPARTS ET ARRIVAGES, par ordre de date, des navires à vapeur entre le Nord-Amérique et l'Angleterre, et époques où les lettres doivent être expédiées de la Nouvelle-Orléans.

Noms des navires à Vapeur.	Departs d'Angleterre.	Departs du Nord.	Epoques pour envoyer les lettres.
British Queen	Londres, mai 1	N. York, ju. 10	juin 1
Acadia	Liverpool, mai 19	Boston, ju. 16	juin 5
Great-Western	Bristol, mai 22	Boston, ju. 16	juin 9
Columbia	Liverpool, ju. 4	Boston, juil. 1	juin 20
Président	Liverpool, ju. 1	N. York, juil. 10	juil. 1
Britannia	Liverpool, ju. 19	Boston, juil. 17	juil. 6

DERNIÈRES DATES

New York	mai 26	Liverpool	mai 4
Boston	mai 22	Londres	mai 3
Philadelphie	mai 27	Havre	mai 3
Washington	mai 27	Paris	mai 1
Baltimore	mai 27	Bordeaux	avril 24
Charleston	mai 30	Madrid	avril 24
Vera-Cruz	mai 7	Cadix	avril 18
Tampico	mai 9	Havane	mai 19
Mexico	avril 30	Honduras	mai 31

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Navire à vapeur New York, Wright, Galveston, Bryan, Austin & co
Goel. Marmion, Smith, Philadelphie, J H Ashbridge
Elizabeth, Forsyth, Pensacole, capt.

ARRIVÉS.

Goel. Melissa, Farnum, de la Mobile.
Goel. Hornet, Pierce, de la Mobile
Steamer A. Fuselier, Trouard, de St. Martinville.
" Robt. Fulton, Hooper, du Bayou Sarah.

MEMORANDA.

Arrivés d'ici à New York, le 23 mai, navire St. Mary, Foster; nav. Osmulgee, Leavitt, -6, nav. Kutusoff, Taylor, brick John & Edward, Davis.

Arrivés d'ici à Philadelphie, le 26 mai, goel. Convert, Gardner; 2d, brick O. C. Raymond Pool

Arrivée d'ici à Baltimore 25 mai, barque Solomon Saltus, Gray.

Expédié à Boston pour ce port, 24 mai, nav. North Bend, Crocker.

Goel. Roxana, de la N. Orleans, était annoncée à Port au Prince pour New York.

Arrivé à St. John, N. B. 19 mai, Lord John Russell, N. Orléans.

Hélés en mer le 5 mai, lat. 42, long. 47, nav. Cyrenne, de la N. Orleans pour le Havre; 22 mai, lat. 24. 30, long. 72. 30, nav. Moscow, en 14 jours de la N. Orleans pour Bordeaux; 11 mai, lat. 29, long. 73, nav. Selma, de la N. O. pour Boston; 21 mai, lat. 31, long. 79. nav. Ontario, en 14 jours de la N. O. pour Liverpool; en même temps, navire Deucalion, du pour le Havre; 23, goel. Volutia, de pour New York; 19 mai, lat. 33, 30, long. 72, nav. Taglioni, de la N. Orleans pour le Havre; 7 mai, lat. 42, long. 67, nav. Octorara, du pour Liverpool.

On trouvera en vente chez Messieurs Paya, Lelièvre et Frémaux une petite brochure intitulée *La Voix*, de M. EUGÈNE LEBLANC. 3 juin—5

☞ POUR LE HAVRE.—Quelques passagers d'entrepont peuvent être encore pris à bord du MARENGO, capitaine Gray, en s'adressant immédiatement à bord, poteau No. 1, 2ème municipalité.
5 juin F. PERRET.

☞ Avis—Le navire à vapeur New-York, pour Galveston, ayant été retenu, partira aujourd'hui, le 5 courant, à 10 heures. Les passagers sont priés d'être à bord. 5 juin

☞ AVIS—Les consignataires par la goëlette Elira, de Laguayra et de Porto Cabello, sont priés de retirer leurs permis et de recevoir leurs marchandises.
3 juin R. GRONING & Co.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orleans.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—3 Juin 1841.—No. 13,40.—P. F. Gallien Prévôt contre ses créanciers—Sur enregistrement d'un tableau amendé de distribution dans ce procès, il est ordonné que toutes les personnes intéressées aient à déduire, dans les dix jours qui suivront la publication du présent ordre, les motifs pour lesquels le dit tableau amendé de distribution ne serait pas homologué.
Par ordre de la Cour,
Bureau du Greffier, 3 juin 1841.
5 juin—3 en 10j H. PITOT, Dép. Greffier.

COUR DES PREUVES dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans.—Succession de feu Pierre Norbert Boudousquié—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de feu P. N. Boudousquié soit tenue le samedi, 19 juin 1841, à 10 heures du matin, pardevant le sieur Amédée Ducatel, notaire public, à l'effet de délibérer sur les affaires de la succession du dit défunt, et de s'entendre sur la manière la plus avantageuse de disposer de la balance des biens de la dite succession, et de fixer les termes et conditions de la vente des dits biens.
Nouvelle Orléans, ce 4 juin 1841.
Signé J. BERMUDEZ, juge.
Pour copie conforme,
AND D. DORIOCOURT,
5 juin—3 Député Régister des Testamens.

GRAND ET BEL ASSORTIMENT D'HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS.
Vente à des prix réduits.
MEAKINGS & KETCHAM, encoignure des rues de la Vieille Levée et Bienville, ont en mains un grand et nouvel assortiment d'HABILLEMENTS D'ETE, envoyés de New York et confectionnés tout exprès pour le détail de cette ville; ils les offrent à vendre à des prix fort réduits. Leur stock se compose de tous les objets de toilette que peut désirer un étranger ou un habitant, et les prix auxquels ils vendent ne peuvent manquer de satisfaire les acheteurs. 5 juin.

UN jeune homme parlant l'Anglais, le Français et l'Espagnol et connaissant bien le pays, désire se placer comme commis dans un magasin.
S'adresser à M. Louis Boyon, rue Bourgogne entre Ste. Anne et Dumaine 3 juin—3

MARCHANDISES DIVERSES—400 caisses chandelles de blanc de baleine de New Bedford et Nantucket; 500 de savon brun no. 1 et 2: 100 de amidon; 6 00 gallons huile de sperm'pare, d'éléphant et de baleine en barriques et barils; eau de vie et genièvre du nord; 10 barriques et 20 demi barils sailder dus; 100 barils cidre de Newark, 20,000 cigares communs et 3000 rames papier à enveloppes, à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co,
5 juin 30, Gravier

A VENDRE A L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE ENVIRON DEUX MILLE LIVRES DE VIEUX CARACTERES D'IMPRIMERIE, en caisses; ce métal est excellent pour les moulins à coton et autres machines ou l'on est obligé d'employer un métal plus dur que le plomb. A vendre à bas prix en quantités à la convenance de l'acheteur. 27 mai

RUBANS DE TAFFETAS NOIRS No. 6.—600 pièces rubans taffetas No. 6 pour chapeaux d'hommes, à vendre par LORNE & FROIS,
4 mai 21, rue Chartres.

SAVON—300 caisses savon brun, à vendre par
4 juin WM. H. FULLER, 42 Poydras.

COMMERCIAL.

REVUE DU MARCHÉ.

COTON—Arrivé depuis le [illegible] Louisiane et Mississipi, 684 balles; Tennessee et North Alabama 1106; Texas 206; en tout 2033 balles; ce qui élève les arrivages depuis le 1er. octobre à 761,968 balles contre 697,[illegible] qu'il y étaient l'an dernier à pareille époque—Il a été expédié dans le même espace de temps à Liverpool 566 balles; à Havane 760; à New York 430; à Boston 194; à Philadelphia 91, en tout 2068 balles; ce qui diminue le stock de 30 balles et le laisse à 63643 balles; il était de 116,661 balles, la saison dernière à pareille époque.

ETAT DU COTON.

1840, 1 Oct. Stock en mains,		29738
Reçu les 3 derniers jours	2,033	
Précédemment,	761,968	764[illegible]
		793,734
Exporté pendant les 3 derniers jours	2068	
Précédemment,	728[illegible]	730091
		63643

L'inactivité complète dans laquelle nous avons laissé le marché dans notre dernière revue, a duré jusqu'à hier; pas une seule opération n'est venue l'interrompre jusque là; 1000 balles environ ont donc été vendues hier; 2 parties de 800 balles N. Alabama à 9 cts; et 400 balles, Louisiane et Mississipi, à 11 cts. La première vente établit une baisse de 1/2 cents sur les derniers cours, mais c'est pour les qualités au-dessous du bon ordinaire et petit courant; les qualités au-dessus, à cause de leur rareté, sont aussi chères que précédemment. Le marché a été très inanimé aujourd'hui et 300 balles seulement ont été vendues: 150 N. Alabama à 9 cts, et 125 à 8 1/2—Nous avons changé nos cotes de manière à ce qu'elles correspondent autant que possible à l'état du Marché.

On trouvera dans la partie anglaise le détail du stock sur place tant dans les presses qu'ailleurs.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississipi.

Ordinaire et bas, de	8 1/2 à 9 [illegible]
Ordinaire,	9 1/2 à 10 0/0
Bon ordinaire,	10 1/4 à 11 0/0
Bon ordinaire et petit courant,	11 3/4 à 12
Petit courant et courant,	12 1/2 à 13
Bon courant	13 1/2 à 14

Tennessee & Alabama.

Ordinaire et bas, de	8 3/4 à 00 0/0
Ordinaire,	9 1/4 à 9 3/4
Bon ordinaire,	10 à 10 1/2
Bon ordinaire et petit courant,	—
Petit courant et courant,	—
Bon courant,	—

TABAC—Le marché a été calme depuis notre dernière revue; les détenteurs ne se sont pas montrés empressés d'accepter les conditions auxquelles les quelques ventes que nous avions indiquées ont eu lieu. Environ 400 boucauts ont changé de mains et nous en donnons les détails suivant: 120 boucauts à 4 et 8 cts; 6 lots à 4, 6 et 8 cts; 37 lots de choix à 4 1/2, 6 1/2 et 8 1/2; et 138 bts dont les prix ne sont pas connus. Nous croyons que l'article peut être coté à 4, 6 et 8 cts.

On a dit, à propos d'une vente de 209 bts de tabac effectuée à une basse marque, et que nous avons enregistrée dans notre dernière revue, il a été dit que cette opération n'aurait pas eu lieu, et que nous avions été guidés, en l'indiquant, par des motifs d'intérêt. Nous assurons nos lecteurs, à cette occasion, que l'opération a eu lieu aux conditions que nous avons annoncées; et que nous avons pour règle invariable d'enregistrer dans notre revue tout ce qui s'est fait sur notre marché, sans nous laisser influencer par aucun sentiment de crainte ou de préférence.

Arrivé depuis le 1er courant 280 bt; expédié dans le même espace de temps à Liverpool 300 bts, à New-York 140; à Boston 229, en tout 709 bts.

ETAT DU TABAC.

1840, 1 Oct. Stock en mains,		3219
Reçu les 3 derniers jours	280	
Précédemment,	4[illegible]	44354
		47573
Exporté pendant les 3 derniers jours	709	
Précédemment,	27196	27905
		1967[illegible]

MELASSE—Le marché est calme. Nous cotons de 21 à 22 cents le gallon, quoique les arrivages continuent à être faibles. Nous n'avons pas de vente à signaler sur les habitations.

SUCRE—Nous n'avons aucun changement important à signaler sur le marché au sucre, il y a eu d'assez bonnes demandes dans ces derniers jours, pour les belles qualités surtout qui sont en faveur de 6 1/2 à 6 3/4. Le sucre ordinaire est rare; nous avons élevé nos cotes pour les qualités extrêmes que nous faisons de 5 à 6 1/2. Nous n'avons connaissance d'aucune vente sur habitation.

LARD—Le stock considérable que nous avons empêche que la position de cet article ne s'améliore, et les détenteurs montrent une grande anxiété à réaliser à mesure que la saison avance. Nous cotons les jambons de 6 à 6 1/2 Plats, côtés de 5 à 5 1/4, épaules 3 à 3 1/2, jambons enveloppés de 8 1/2 à 9 cents.

GRAISSE—Cet article est calme en l'absence de demandes pour l'exportation. Des qualités de choix se vendent cependant assez facilement de 7 à 7 1/2 Nous cotons les ordinaires de 5 à 6 1/4, moyennes de 6 3/4 à 6 1/2

WHISKEY—Les nombreux arrivages ont fait baisser cet article, et le rectifié obtient aujourd'hui de 17 à 18 cents avec peine Le dernier prix n'est [illegible] pour de faibles parties.

FARINE—Pendant les 3 derniers jours le marché a conservé l'inactivité dont nous avons parlé dans notre dernière revue, et les opérations ont été bornées à de petits lots pour la consommation à $4 20 et $4 25. Il y a beaucoup d'ordres sur le marché, mais le plupart sont limités à $4.

PORC—Les demandes sont toujours limitées; elles se sont bornées à de petits lots pour les habitations aux derniers prix Nous cotons le mess à 11 50, Prime de 8 [illegible] à 9 M. O. 10 à 10 25 P. O. 7 75 à 8—Porc en masse de 3 à 3 1/2 cts.

BOEUF—Le marché est toujours calme, le prime est à [illegible] un peu en demande de 7 00 à 8. Mess 12 le baril; 6 00 à 7 le demi baril.

CHANGE—Il s'est peu fait depuis notre dernière revue, et les opérations ont généralement eu lieu à nos dernières cotes. Nous cotons les traites Sterling de 12 1/2 à 13 pour cent de prime, France 5f 45 à 5f 25. New York 60 jours 4 1/2 à 5 p o/o de prime [illegible] vue de 6 à 7.

FRET—Nous n'avons pas de changement à indiquer. Nous nous en référons à nos cotes:

FRET.

Coton pour Liverpool	3/8 à 7/16 d.
Do do Havre,	2 1/2 c à cts.
Do do New York,	$1 25 par balles
Do do Boston,	1 1/2 a —
Tabac pour Cowes,	45 a —
Do de Londres directement,	45 à 5 d
Do do New York,	4 00 à 5 00
Do do Boston,	5 00 à —
Do do Philadelphie,	00 à 00

PERDU avec la malle du 5 mars dernier, de Philadelphie—Deux billets tirés par B. L. Britton de Washington, comte de Hempstead, Arkansas, en faveur de Brown Robbins & Co., et endossés par Rob. Patterson et Co et J. B. Trevor, caissier.
Un daté du 17 juin 1840 à 7 mois pour $643 20, et l'autre daté du 20 juin 1840 à 8 mois, de $ 87 70, tous les deux payables au Comptoir de MM. Smith et Voorhies de la Nlle. Orléans.
Le payement de ces deux billets ayant été arrêté, la personne qui les a trouvés est priée de les remettre à la banque des Citoyens.
5 juin J. B. FERRAULT, caissier.

AVIS—La société ci-devant existant entre les soussignés sous la raison de W. Mithoff & Co. est dissoute à partir de ce jour par consentement mutuel. Les affaires de la société seront liquidées par Solomon Cohn, auquel devra être fait tout jugement de reclamations pendantes.
5 juin 6 SOLOMON COHN, W. MITHOFF.

HARICOTS, 433 barils en bon état pour l'exportation à vendre par CHAS. DOANE, 5 juin 69, rue Poydras.

CIDRE de Champagne—200 caisses, à vendre par 5 juin CHAS. DOANE. 69 Poydras.

HUILE de Castor—22 barils, à vendre par 5 juin CHAS. DOANE. 69, Poydras.

ALCOOL—10 barils, de preuve élevée, à vendre par 5 juin CHAS DOANE, 69, Poydras.

EAU-DE-VIE 5 1/2 pipes de champagne, à vendre par 5 juin CHAS. DOANE 69, Gravier

ALUN et Sel d'Epsom—20 barils alun, 20 barils sel d'epsom, à vendre par 5 juin JARVIS & ANDREWS, 20, Commune.

HUILE de Castor—40 barils, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 5 juin 20, rue de la Commune.

INDIGO—6 surons de Caraccas, en magasin et à vendre par JARVIS & ANDREWS, 5 juin 20, rue de la Commune.

VIN de Marseille—100 barriques vin rouge, marques de Bethlort Bargasse & Co. en débarquement, à vendre par GEO. GREEN & BRO. 5 juin 66, rue Gravier.

SEL—1000 sacs sel des Iles Turques, en magasin et à vendre par BENJAMIN DOUGLASS, 20 mai 12, Poydras.

CIGARES de la Havane—100 milliers de différentes marques à vendre par 20 mai JOHN ALEXANDER, 15 Canal.

MAIS—800 sacs mais en magasin et à vendre par 19 mai JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp

CUIRS—50 rouleaux cuirs à harnais et à semelles, en débarquement et à vendre par CANTIN, DARAN & Co, 25 mai 11 et 15, rue St. Louis.

SEL—2000 sacs sel de Liverpool, common et fin, en débarquement du navire Ambassador, à vendre par CANTIN, DARAN & Co, 25 mai 11 et 15 rue St. Louis

TUILES anglaises pour égouts en magasin et à vendre par LYALL & DAVIDSON, 25 mai 150, rue Remparts et 101 Camp.

ON voudrait acheter une propriété ou deux petites, pour du comptant en ville ou dans un des faubourgs immédiats, s'adresser à B. & A. SOULIE, 21 av 55 Bienville, au premier.

TOILE CRETONNE—12 pièces pour draps de lit, à vendre par FRED. BONIS, 15 mars 170 rue Royale entre les rues St-Pierre et Toulouse.

JUS DE GROSEILLE framboisé pour sirops et Sorbets, 20 caisses récemment reçues à vendre par le soussigné 4 mai—10 B. POUVERIN, Enc. Royale et Dumaine.

HUILE DE LIN—5000 gallons huile de lin d'Allemagne en pots en terre de 2, 2 1/2 et 3 gallons, en magasin et à vendre par 17 mai HUGO C. GILDEMEESTER, 48 Bienville.

A VENDRE par le soussigné, pour clôre des consignations:
100 barriques vin rouge Montferrand, St. Estèphe et Pauillac;
45 bar'ls vinaigre blanc;
22 demi barriques vin rouge;
15 demi pipes et 30 quarts eau de vie Cognac;
1000 caisses vin St. Julien, Lafite, Gruau Larose, Haut Brion;
4 caisses cèpes à l'huile.
22 av CHS. DUFOUR.

PORC et fil d'emballage—300 barils porc mess, 500 pièces toile d'emballage, 500 rouleaux de cordes, à vendre par 22 mars MAUNSEL WHITE & Co.

LARD ET GRAISSE—25 boucauts lard du Tennessee en bon état, et 30 firquins graisse en feuilles, à vendre par MAUNSEL WHITE & Co. 26 mai—4.

LETTRES DE CHANGE sur New-York et Baltimore, à vendre par CHARLES CLEGG, 13 mai 11, rue St. Charles

CAFÉ de la Havane—800 sacs de qualité prime à vendre par 4 mai ABRAHAM TRIER, 34 Gravier.

TABAC—200 ballots tabac de la Havane, qualité supérieure, à vendre par F. TIO. 8 mai 56, rue Ste. Anne.

LETTRES de Change sur New York, à 60 jours, à vendre par 8 mai KOHN, DARON & Co.

LETTRES de Change sur la Havane, à vendre par CUCULLU, LAFEYRE & Co, 8 mai 24, Vieille Levée.

TOILE D'EMBALLAGE D'ECOSSE—100 pièces à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 14 mai 60 rue du Camp

CONVERSE & Co.
COMMISSION MERCHANTS AND GROCERS,
50 New Levee, New-Orleans

VENTES DE SHERIF.

[illegible] Urquhart et al. Exécuteurs [illegible] feu Thomas Urquhart, contre [illegible] & Co. No. 13,96[illegible]

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un [illegible] provisoire à moi [illegible] l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, et du consentement des parties, il sera [illegible] juin 1841, à 10 heures du M. [illegible] Royale, entre les rues de la Douane et Canal [illegible] le contenu de la maison occupée par les défendeurs et consistant en meubles, linge, &c., saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant. V. ALLAIN,
5 juin—3: 5,7 8 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Valsin Larche h. c. l. vs. ses créanciers.

COUR DE PAROISSE—No. 111 6—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, dans cette ville, mercredi, le sept juillet 1841, à midi, la propriété ci-après décrite, abandonnée par le dit insolvable à ses créanciers.

Deux lots de terre situés à Métairieville, paroisse Jefferson, dans cet état, entre la nouvelle ville de Bath et le canal de la Nouvelle Orléans, désignés sur un plan dressé par J. A. Guérard, député arpenteur général, le 30 mars 1840, et déposé en l'étude d'Edouard Barnett, notaire public, le 20 mars 1840, par les nos. 22 et 59, ayant les dimensions suivantes, savoir: l'ilet no. 22 contenant 24 lots mesure 300 pieds face à la rue Delhia, la même façade sur l'Avenue Bordeaux (Bordeaux Avenue) 279 pieds 10 pouces face à l'Avenue du Lac (Lake Avenue) et la même façade sur la rue Carrollton. Le no. 59, contenant 20 lots, mesure 80 pieds face à la rue Myrtle, la même face sur la rue de la Vigne, 219 pieds sur l'Avenue du Lac (Lake Avenue) et la même façade sur la rue Carrollton, le tout mesure anglaise, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Conditions comptant. V. ALLAIN,
5 juin—4,1ps Shérif de la paroisse d'Orléans et syndic

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION DE DAME CHEW.—Vente par le Régistre des Testaments—Samedi cinq juin 1841, à une heure de l'après midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 27 avril 1841, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la communauté qui a existé entre Beverly Chew et feu son épouse Maria T. Duer, la propriété foncière ci-après décrite.

Un lot de terre situé dans la paroisse de Jefferson et désigné sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, daté du 17 février 1823, et déposé dans le greffe de Wm. Christy notaire public, le dit lot de terre situé dans le faubourg des Religieuses, paroisse de Jefferson, dans l'ilet borné par les rues Bellegarde, Ste. Marie, St. Amand et St. André, le dit lot de terre numéro cinq formant encoignure et mesurant soixante pieds de face à la rue St. Marie, sur une profondeur de cent vingt pieds et face à la rue Bellegarde.
Conditions—Comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments
N. B. Les actes de vente seront passés par devant Daniel McKay notaire public, aux frais de l'acquéreur.
2 mai

PAR O. ROUSSEAU, Juge de Paroisse.
Succession de Louis St. Amand.

SAMEDI le 5 juin 1841, à La Bourse de Cité, rue St. Louis, à midi précis, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse de St. Bernard portant la date du 1er mai 1841, les propriétés suivantes appartenant à la succession de Louis St. Amand.

ESCLAVES.

1o. Eugénie, négresse âgée d'environ 25 ans domestique
2o. Dennis, nègre " " 35 ans charretier
3o. Edward, nègre " " 28 ans cuis. de champ.
4o. Sanon, nègre " " 22 ans cocher.
5o. Jules, mulâtre " " 60 ans cuis. de champ
6o. Isidore, nègre " " 50 ans cuis. de champ.
7o. Eliza négresse (vendue avec ses 4 enfants) âgée d'environ 40 ans, Isabel, âgée d'environ 10 ans, Michel, âgé d'environ 6 ans, Urain, âgé d'environ 3 ans, et un autre qui n'a pas encore de nom âgé de 4 mois.
8o. Céleste, négresse, fille d'Eliza, âgée d'environ 18 ans
9o. Marianne, " " " 12 ans
10o. Mary Joseph, " " " 4 ans
vendue avec sa fille Onlaxe, âgée d'environ 8 ans
11o. Noel, nègre âgé d'environ 30 ans charretier.
12o. Etienne, " " 19 ans, esclave de champ.
13o. Hypolite, mulâtre " 16 ans, "
14o. Louis, nègre " 16 ans, "

PROPRIETES FONCIERES.

1o. Un lot de terre avec maison, situé à l'encoignure des rues Mandeville et Love, au faubourg Marigny, mesurant 60 pieds de face à la rue Love sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Mandeville, ensemble avec les améliorations qui sont consistant en une grande maison d'un étage, batie en briques entre poteaux, avec cuisine et autres dépendances. L'acheteur se chargera du payement de la rente annuelle dont il est question ci-dessous.

2o. Un arpent de terre avec une maison de résidence bâtie dessus, situé dans la paroisse St. Bernard, à 5 milles environ de cette ville, sur cette rive du fleuve, borné sur la ligne d'en haut par M'lle. Constance Peyroux, sur la ligne d'en bas par Joseph Dominguez et Melle Nanette Amand. [illegible]

3o. [illegible]

TERMES ET CONDITIONS.
Pour les esclaves—Comptant—Pour les propriétés foncières [illegible]
Les actes de vente pardevant [illegible] 4 mai—1ps en 30j

AVIS

UNE jeune personne, orpheline, âgée de 14 ans, et ne parlant que le français, a quitté furtivement et sans motif le domicile de son bienfaiteur [illegible] à la rue St. Philippe, [illegible]
4 juin—2

EGARÉ le 2 Juin, un petit garçon âgé de 7 ans, robuste et bien constitué, cheveux blonds, yeux noirs et [illegible]
4 juin LOUIS CARETTA.

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE
Nouvelle Orléans, 3 juin 1841.
D'APRES un decret de la Cour Suprême déclarant nulle et non avenue l'élection de Mr. P. N. Hubrard, le 22 février dernier, et ordonnant une nouvelle élection d'un directeur, pour le remplacer, les actionnaires sont prévenus que cette élection aura lieu dans le local de la Banque Lundi, le 21 courant, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
Par ordre du bureau.
4 juin—2: 21 pa RICHARD RELF, caissier.

A VENDRE pour cause de départ—Une jolie bibliothèque composée de plusieurs centaines de volumes, des meilleurs auteurs français, ainsi qu'une belle encyclopédie complète en 83 volumes y compris les planches.
Aussi—Deux belles armoires en acajou, faites pour contenir des livres.
On fera bonne composition si on veut acheter le tout ou une partie. S'adresser à E. SAINET, 244, rue Dauphine

ECOLE PRIMAIRE DU FAUBOURG TREME
POUR LES ENFANS DES DEUX SEXES,
Encoignure des rues Dumaine et Derbigny,
Dirigée par M. et Mme. Aubert.
LE soussigné a l'honneur de prévenir les parents de ses élèves que son école sera ouverte positivement lundi prochain, 7 du courant. Il sollicite en même temps le patronage des habitans du faubourg Tremé, et ne négligera rien pour répondre à la confiance du public.
Ses prix seront modérés.
4 juin—3 P. A. AUBERT.

MAGASIN A BAIL.—Le magasin no. —, rue de Chartres, à bail jusqu'au 1er octobre prochain. On en donnera possession immédiatement.
4 juin CANTIN, DARAN & Co. 11 et 15, St. Louis.

MAISON à louer.—Rue Bienville, entre Bourgogne et Remparts. S'adresser à 4 juin—3 [illegible] C. URQUHART, 9, rue Royale.

ASSORTIMENT de Cordages de 1 3/4, 2 1/4, 2 1/2, 2 3/4, 3, 4, 4 1/2, 5, 5 1/2, 6, 6 1/2 pouces, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 4 juin 26, Bienville.

TRAITES sur France, à vendre par BLANCHARD, EYMER & Co. 4 juin 26, rue Bienville

TRAITES SUR NEW-YORK, à vendre par BLANCHARD, EYMER & Co, 4 juin 26, rue Bienville.

BOTTES, souliers et brodequins 14 caisses, à vendre par R. O HOBBS, 4 juin 12, rue de la Douane

CAFE de la Havane—60 sacs café vert, en magasin et à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 4 juin 2, Commune.

CIGARRES de la Havane—60 000 cigares de toutes qualités, à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 4 juin 26, Commune.

CIGARRES de la Havane—Un assortiment complet de toutes sortes, à vendre par J. M. CABALLERO, 4 juin 32, Vieille Levée.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à 60 jours de vue, à vendre par KOHN, DARON & Co., 4 juin 29, rue Bienville.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par KOHN, DARON & Co., 4 juin 29, rue Bienville.

CHAUX—800 barils chaux de Thomaston en pierre, à venir à bord de la goëlette Larkin, Snow. S'adresser en face de la rue d'Espagne ou à l'encoignure du Port et Levée. 4 juin—3

SUCRE et Melasse—Les soussignés ont en magasin cinquante boucauts sucre de qualité supérieure pour les ménages, les groceries, et 40 barils melasse des Attakapas, à vendre à des conditions avantageuses par
3 juin J. HALL & A. B. BEIN, 9, Nlle. Levée

MACHINE A VAPEUR.
LES soussignés agens de Goodlow & Coon, de Cincinnati, reçoivent des ordres pour la confection de machines à vapeur, moulins à sucre, scies, presses à coton, et tous ouvrages de ce genre.
8 av—1an FRERET BROTHERS.

PERDU avant-hier, vers midi, sur le chemin qui longe le canal Marigny, depuis le coude jusqu'au chemin de Gentilly, ou bien sur ce dernier chemin, le pont du Bayou ou le chemin de la Metairie jusqu'au canal de la Banque, un portefeuille en peau de veau, renfermant environ dix piastres en billets de municipalités, quelques papiers et surtout deux billets souscrits par F. Newman, ordre de Jean Legier et par lui endossés ainsi que par L. B. Rey; l'un est daté de la Nlle.-Orléans, le 28 mars 1840 de la somme de cinq cent cinquante piastres, payable au 18 mars 1841 paraphé ne varietur par Mr. Foulon notaire, et portant un acquit de deux cents piastres à compte; et l'autre billet est daté de la Nouvelle-Orléans, le 18 mars 1841, de la somme de trois cent cinquante piastres et payable à 8 mois.
Le public est prévenu de ne point négocier ces billets vu que le paiement en a été arrêté. Une récompense libérale sera donnée à toute personne qui aura trouvé ces billets et les remettra au propriétaire, rue de Craps No 196, au bureau de l'Abeille.
Nouvelle-Orléans, ce 27 mai 1841. 27 mai—3f. en 10j.

FABRIQUE D'EAUX MINERALES GAZEUSES.
LE soussigné a l'honneur d'informer Messieurs les habitans de cette cité et de la campagne, qu'on trouvera constamment dans son établissement un assortiment de toutes sortes d'eaux minérales telles que Vichy, Spa, Seidlitz, Saratoga, Barèges, Soda, Seltz, Ferrugineuse, ainsi que les limonades gazeuses aux groseilles, à l'orange, citrons, etc. Pour bals et soirées.
Les ordres pour la campagne seront remplis avec soin et ponctualité et à des prix très modérés
19 av J. METOR 199 Royale.

$20 DE RECOMPENSE.
PARTIE marronne de chez le soussigné la négresse RACHEL, âgée d'environ 28 ans, de taille moyenne et bien proportionnée. Elle se tient assez droite, son teint est rougeâtre; elle a les lèvres très grosses, et ne parle qu'anglais. On suppose qu'elle a l'intention de se rendre dans une ville du Nord, ou à Charleston.
Les capitaines de navires et de steamers sont prévenus de ne pas recevoir, la dite esclave sous peine d'encourir toute la rigueur des lois. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la ramènera au soussigné ou la logera dans une des prisons de la ville.
DR. DABET, rue Bourbon, entre Ste. Anne et Dumaine.
1er juin—4

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Dimanche, 6 juin 1841.
LE PROSCRIT,
Drame en 5 actes de F. Soulié;
LA CACHUCHA,
Vaudeville nouveau.

Mardi, 8 juin.
BENEFICE DE M. COLIN,
La Troisième représentation de
LUCIE DE LAMMERMOOR,
Grand opéra en 4 actes.
La première représentation de
LES TROIS EPICIERS,
Vaudeville nouveau en 3 actes.

JARDIN DE CARROLLTON.
Demain Dimanche 6 juin.
GRANDE SOIRÉE D'AMUSEMENS.
Premièrement.—Grand Concert instrumental.
Secondement.—Ascension d'un beau ballon de 25 pieds de circonférence, brillamment illuminé, lancé par M. Lewis.
Troisièmement—Un grand Feu d'Artifice.
Quatrièmement—Suite du concert, terminé par les feux du Bengale.
Les affiches du jour, donneront les détails.
Prix d'entrée—50 cents.
On commencera à 6 heures. 5 juin—1

LE soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il ouvrira dimanche prochain 6 courant, à 7 heures et demie dans la superbe salle connue sous le nom de Salle de bal de Napoléon, située encoignure des rues Villeré et St. Louis, et qu'il continuera de donner des bals les mercredi et dimanche de chaque semaine pendant tout l'été.
Rien n'a été négligé pour rendre ces réunions agréables. L'appartement et le jardin sont des plus spacieux et des plus aérés, les rafraichissements des mieux choisis &c.
Prix d'entrée, 1 piastre pour les cavaliers.
4 juin—2 JEAN HOCH.

GRANDS CONCERTS D'ETE,
AU
JARDIN DE CARROLLTON.
Ces concerts conduits par MM. COBINI & LEHMANN auront lieu tous les dimanche, pendant la saison.
La Compagnie du Rail Road n'a rien négligé pour rendre les soirées agréables dans ce superbe jardin. Les illuminations seront à l'instar de celles du Jardin Turc à Paris.
Il y aura également des amusements gymnastiques.
Il y aura BAL tous les samedis.
Prix d'entrée 50 cents.
N. B. Le restaurant sera approvisionné de tout ce que la saison offrira de meilleur et de plus recherché et le café pourvu des meilleurs vins et liqueurs, &c. 29 mai

CLASSE DE CHANT ET DE SOLFEGE,
DIRIGÉE par Mr. FOURMESTRAUX, élève du Conservatoire de Paris et premier hautbois du Théâtre d'Orléans. Mr. Fourmestraux enseignera d'après la méthode du Conservatoire de Paris, méthode qu'il a été à même d'approfondir pendant plusieurs années qu'il a fréquenté cette célèbre école.
Les cours au ont lieu le matin de 6 à 7 heures et le soir de 5 à 6, de 6 à 7 et de 7 à 8 heures, dans un des salons de la société des Amis des arts, rue de Chartres, encoignure Toulouse.
Mr. F. enseigne aussi l'ophicleide, le piston, la guitarre, le hautbois, le flageolet, le cor anglais et autres instruments
N. B. Chaque élève aura la faculté de suivre les quatre cours de solfège, avantage qui pourra le mettre à même de devenir musicien en peu de temps. 1 juin—5

GYMNASE MUSICAL.
M. F. Kroll informe le public, qu'il tient tous les jours, excepté le jeudi et dimanche, dans la salle du Gymnase musical, une classe de Solfège depuis 5 jusqu'à 7 heures du soir à raison de $6 par mois
S'adresser au Gymnase Musical, encoignure Royale et d'Orléans, au 1er. maison de M. Vigne. L'entrée par la rue d'Orléans. 31 mai—1m

AUX HABITANTS ET AUX MEDECINS.
LES soussignés appellent l'attention des habitants et des médecins sur leurs approvisionnements de drogues et de médicaments frais qu'ils reçoivent continuellement d'Europe et du Nord et qu'ils garantissent être de qualité supérieure SICKLES & Co.
31 mars—3m Droguistes et pharmaciens, 40 Canal.

PERDU—Une bague épousée portant les lettres C. B. gravées en caractères allemands, sur une pierre verte. La personne qui l'a trouvée recevra une jolie récompense en la laissant au bureau de cette feuille. 3 juin—3

SUCRE—80 boucauts sucre en débarquement, et à vendre par J. J. PAVY & Co, 27 mai 32, rue Gravier.

VINS de Bordeaux—60 barriques Vin de Bordeaux des marques de St. Julien Médoc, LaBarthe Haut Brion, reçus par le Louis XIV, et à vendre à bas prix pour clore une consignation V. & O. VIGNAUD, 24 mai 49 rue de Chartres.

SACS DE PITRE—1500 sacs de pitre en magasin et à vendre par LAUVE BROTHERS, 17 mai 1m 26 Vieille Levée.

LES soussignés offrent à vendre au débarquement du brick Caspian, venant de la Martinique, 121 quarts de Tamarins conservés en sirop 19 caisses [illegible] LOREILHE & TALLEON, [illegible] mai 9, rue Toulouse

DISSOLUTION DE SOCIETE.—La société existant entre les soussignés sous la raison de Blanche frères, est, à dater de ce jour dissoute d'un commun accord. M. Le Blanche [illegible] seul chargé de la liquidation.
Devant liquider promptement, tous les marchandises restantes seront vendues à une grande réduction de prix.
Les personnes redevables à la société sont priées de régler leur compte sous le plus bref délai possible, et celles à qui elle [illegible] voudront bien présenter leur [illegible] 21 mai—14

AVIS—Les personnes qui doivent à propriétés foncières et [illegible] trouvent dans les limites incorporées de la 3me Municipalité, sont prévenues que la perception des taxes sur propriétés foncières et esclaves pour l'année 1840, doit commencer à dater du 1er mai 1841.
J. F. DU GARRY,
17 mars—3m Trésorier de la 3me Municipalité

PERDU—Un billet de $306 tiré par C. de Valletti à l'ordre de Charles Claiborne, endossé par ce dernier et par A. Ride. Le billet est payable le 15 septembre prochain. Récompense libérale à qui le rapportera à la pharmacie Fingrot, encoignure Bourbon et Douane. Le dit billet est daté du 15 février 1841. Avis est par le présent donné que le tireur ne le paiera pas à l'échéance et qu'il devient de nulle valeur. 2 juin—4.

AVIS—Un jeune homme qui veut étendre son commerce de groceries qu'il fait avec succès et avec une très bonne clientelle, désire avoir un associé avec une très mince mise de fonds de $4000 Ce jeune homme exige comme deniers, les meilleurs renseignements quant à la capacité et la moralité—Il parle français, anglais et espagnol. Il accepterait aussi une situation de [illegible] commis. Une lettre adressée à Mr. Z. boite No. 33, recevra une prompte réponse 2 juin—5

AVIS—La société existant ci-devant entre les soussignés sous la raison de W. & J. Gasquet & Co est, de ce jour, dissoute par consentement mutuel. La signature de la société sera employée seulement pour la liquidation.
W. A. GASQUET,
JAS. A. GASQUET,
PETER CONREY, Jr.
Nouvelle Orléans, 1er. juin 1841.
2 juin—12

AVIS—Les soussignés ont, ce jour, formé une société pour les affaires, en gros, de marchandises sèches, sous la raison de Gasquet & Conrey.
JAS. A. GASQUET,
PETER CONREY, Jr.
Nouvelle Orléans, 1er juin 1841.
2 juin—12

LE DOCTEUR BLANCHARD, partant pour France, a l'honneur de remercier ses ami et le public en général de la confiance qu'ils ont bien voulu lui accorder et les prie de la reporter sur le Docteur ACHILLE LION, dentiste de la faculté de Paris, dont ils ont été même d'apprécier le talent et l'habileté.

PAR UN PROCÉDÉ NOUVEAU et en une seule séance, le Dr Achille LION, Dentiste de la faculté de Paris, pose des pieces artificielles de une jusqu'à six dents incorruptibles, qu'il garantit pendant dix ans. Cette garantie ne s'étend que pour les pièces qui se fixent par les procédés ordinaires.
Le Dr. A. Lion, n'a qu'un seul office en ville, rue Royale, No. 106, entre St. Louis et Conti, où il est visible tous les jours pour consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche. 4 mai

CITRONS—Quelques centaines de citrons de Messine à vendre en lots au gré des acheteurs, par ANDREW BARKER, 2 juin—5 16 1/2, rue de la Commune.

AVIS—Toutes les personnes qui ont des réclamations à faire contre la succession de Henry Chatelaant, sont priées de les adresser dans les 30 jours qui suivront la publication du présent ordre, au soussigné, exécuteur testamentaire. JAMES B BEIN. 1 juin 30 Bank place.

BOIS DE CHAUFFAGE de toutes qualités; BRIQUES du lac, SABLE, CHAUX du Nord; PIEUX, MERRAINS, &c. &c., à vendre par CHAUCHON & LEROY, 1 jo Chemin Carondelet, entre St-Claude et Tremé

ESPECES—1000 piastres, à vendre par PETERS & MILLARD, 31 mai 34, Vieille Levée.

MANNE—9 caisses manne fraiche, récemment reçue et à vendre par B. VALLS, 31 mai 35, rue Gravier.

OLIVES—235 barillets, à vendre par 31 mai B. VALLS, 35, Gravier.

CHANGE sur la Havane à vendre par 31 mai J. N. RICULFI & Co.

CIGARRES—400,000 Canones, Regalias, de différentes qualités, en magasin et en débarquement de la goëlette Geneva, à vendre par J. N. RICULFI & Co., 26 mai 44, Toulouse.

AVIS INTERESSANT.
Lettres à Sophie, ou les derniers accents de la tendresse maternelle.
La petite cuisinière habile.
Le trésor des ménages.
Le petit livre pour rire.
CES quatre ouvrages se vendent au profit d'une famille française, qui par ses malheurs, et par sa position actuelle après de si longs et honorables travaux, mérite les sympathies de toutes les âmes vertueuses.
Le prix des quatre volumes réunis est $1.
Chez l'auteur, encoignure St. Pierre et Levée, au premier et chez M. Frémaux, libraire 18 mai—1m

TRAITES sur Paris, à vendre par 20 mai BLANCHARD, EIMER & Co.

ARTICLES DIVERS—500 caisses blanc de baleine, 3000 gallons huile de-baleine raffinée, 75 barils maquereaux No. 3, 10 surons indigo de Carracas, et 5 caisses idem de Manille, 300 milliers cigarres américains, en caisses 1/4 et 1/2 caisses, 25 rouleaux feuilles de plomb, 480 paires chaises d'arpentage, 100 boisseaux noix de Hickory, 5 boucauts tabac du Missouri, 75 barils boeuf de l'Ouest, 50 caisses amidon, 10 grandes bannes de Manille, 100 caisses bâches de Hunt, 75 caisses tabac à chiquer, en magasin et à vendre par WOOD & SIMMONS, 26 mai 60, rue des Magasins.

HOTEL DE MANDEVILLE.
LE soussigné a l'honneur de prévenir le public que l'Hôtel de Mandeville sera ouvert le 15 juin.
On y trouvera salle de billards, écuries, remises, chambre de bains pour les dames et chambre à bains pour les hommes.
Prix de la Pension.
Par mois, $40
Par jour, 3
Enfans, moitié prix.
Domestiques, $15 par mois.
2 juin—1 m F. DAVIS.

A LOUER—Une maison en briques à étages, située dans la rue des Ursulines entre Bourbon et [illegible] s'adresser à LAUVE FRERES, 24 mai—1m No. 26, Vieille-Levée.

A LOUER OU A VENDRE—La jolie maison de campagne de Mme Ve Duverjé, située de l'autre bord du fleuve à un mille au dessous du ferry: il y a sur la devanture un joli parterre, très bien entretenu. Pour les conditions, s'adresser à J. B. Olivier, rue Royale No. 218. 31 mai

A LOUER PRESENTEMENT—Une maison à quatre appartements, avec cuisine &c., rue du Bassin, entre Conti et Bienville, s'adresser à B. BRUGIER, 3 juin 9, rue Saint Louis.

A LOUER POUR PLUSIEURS ANNEES.
Cette belle habitation ci-devant la résidence de feu M. P. Caselar, située à 3 milles de la ville et de l'autre côté du fleuve. Cette propriété se compose de 3 arpens de face sur 40 de profondeur, et il y a dessus une excellente maison très agréable. On donnerait cet établissement à bon marché s'il était possible d'y établir un bon locataire. Pour les conditions s'adresser à E. SAINET, 3 juin—6 rue Royale No 18

THRE. VOIZIN & Co. devant transporter leur magasin encoignure Royale et Toulouse, offrent à vendre à l'amiable l'installation complète de leur magasin, encoignure Royale et St. Louis:
Ils profitent de cette occasion pour avertir les dames de la Nouvelle-Orléans, qu'à partir du 1er juillet prochain, ils occuperont le magasin de MM. Binoche Frères. Ils continueront à recevoir les objets fashionables, les plus en vogue à Paris. 27 mai—6

RIO COFFEE—700 bags Rio coffee, for sale by CHAS BYRNE, 130 Tchoupitoulas st

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & DE FERIET.
EN vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans, dans l'affaire d'Etienne Baron vs. Laura Dupré son épouse, pour une séparation de corps et de biens, il sera vendu lundi 14 juin courant, à 4 heures et demie de l'après-midi, rue Tremé, entre St-Philippe et Ursulines, un grand nombre de meubles d'appartements et ustensiles de cuisines.
Conditions—Comptant. 5 juin—1ps10j

PAR VINCENT & DE FERIET
EN vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans, dans l'affaire de Etienne Baron, vs. Laura Dupré son épouse, pour séparation de corps et de biens, il sera vendu à la Bourse St Louis, lundi, 5 Juillet prochain, à midi,
1o. Mathilde, mulâtresse âgée d'environ 30 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière.
2o. Marie Jeanne, griffonne âgée d'environ 29 ans, avec son enfant George, de 12 ans, et Henry de 21 mois.
3o. Jane négresse âgée d'environ 17 ans, mar nac.
Un lot de terre situé dans le faubourg Washington, désigné par le No. 5 dans l'ilet compris entre les rues de la Levée, Monroe, Jumonville et Hancock, mesurant 34 pieds 11 pouces et 3 lignes, mesure americaine, face à la rue de la Levée; cent soixante treize pieds deux pouces et deux lignes sur la ligne qui le sépare du No. 4, cent soixante dix sept pieds, cinq lignes sur la ligne qui le sépare du lot No. 6 et trente quatre pieds 9 pouces et deux lignes sur la derrière.
Un lot de terre situé dans le nouveau faubourg Marigny, désigné par le No. 8, de l'ilet No 60, mesurant soixante pieds de face à la rue Genie, sur 130 pieds de profondeur.
Un lot de terre situé dans le même faubourg, désigné par le numéro 16, dans l'ilet 60, ayant 60 de face à la rue Annette, sur 120 pieds de profondeur.
Conditions
Les actes de vente seront passés pardevant Philippe Lacoste, notaire. 5 juin—3ou7j

PAR P. E. TRICOU.
IL sera vendu samedi, le 19 juin 1841, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, les esclaves de valeur et les propriétés ci-après, savoir:

ESCLAVES.

1. François, nègre
2. Horam, do.
3. Jim, do.
4. Linder, do.
5. Bob, do.
6. Edmond, do.
7. Grand George, griffe,
8. Petit George, nègre
9. Narcisse, do
10. Charly, do
11. Jeanne, négresse,
12. Joe, nègre
13. Adelaide, négresse.
14. Laurette, do.
15. Luisa, do.
16. Charlotte, do.
17. Patsey, do.
18. Anny et ses deux enfans, do.
19. Céleste, do.
20. Justine, mulâtresse
21. Maria, do.
22. Maria Noël, do.
23. Louis, do.
24. Marianne, négresse.

Les âges et qualités des esclaves seront connus au moment de la vente.

PROPRIÉTÉS.

1. Deux terrains situés rue St. Antoine, ayant chacun 60 pieds de face sur 120 de profondeur.
2. Un lot de terre attenant aux premiers, ayant 30 pieds de face à ladite rue St. Antoine, sur 120 de profondeur.
3. Vingt cinq lots de terre situés au faubourg Franklin, dans l'ilet 130, bornés par les rues de la Loi, Musique Promenade des Florides et Promenade Washington, et désignés par les nos. depuis un jusqu'à vingt-cinq.
4. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, entre les rues St Avid et St Jean Baptiste, ayant 30 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 de profondeur.
5. Un lot de terre situé au faubourg Washington, district Dannoy, dans l'ilet no. 8, ayant 29 pieds de face à la rue de Craps, sur 100 de profondeur et face à la rue du Port.
6. Deux lots de terre situés au faubourg Washington, ayant chacun 30 pieds 5 pouces et 4 lignes à la rue Saint Ferdinand, entre les rues Urquhart et Morales, sur 120 pieds de profondeur.
7. Un lot de terre situé sur le chemin du Bayou, sur lequel est passe la rue Claiborne, ayant 30 pieds de face au dit chemin, sur 120 de profondeur.
8. Un lot de terre au faubourg Tremé, faisant face aux rues d'Orleans, Marais et St. Pierre, ayant 31 pieds 11 pouces à la rue d'Orléans, sur 114 pieds à la rue des Marais.
9. Le tiers indivis de sept lots de terre situés au faubourg Washington, dans l'ilet compris entre le chemin public ou rue de la Levée, et les rues Moreau, De France et Lesseps, avec les bâtisses qui s'y trouvent.
10. Le tiers indivis d'un lot de terre situé au faubourg Washington, ayant 23 pieds 7 pouces face au chemin public, 181 pieds 4 pouces sur la ligne du côté de la rue Lesseps, et 23 pieds 4 pouces sur la ligne du fond; ensemble tous les droits de batture ou alluvion en face du dit lot de terre.
11. Un lot de terre situé au bas du bayou, ayant 44 pds de large, et ayant sur une ligne 290 pieds, et sur l'autre ligne 310 pieds, et sur le fond le pieds 10 pouces, ensemble toutes les bâtisses qui s'y trouvent.
12. Un lot de terre situé au faubourg Tremé, rue des Marais, entre St. Philippe et Ursulines, ayant environ 28 pieds 6 pouces de face sur 99 pieds de profondeur, ensemble toutes les bâtisses qui s'y trouvent.
13. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue St Antoine, ayant 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur; ensemble la maison principale et les autres bâtisses qui s'y trouvent.
14. Un lot de terre situé au faubourg Tremé, ayant environ 34 pieds de face à la rue Dumaine, sur 85 pieds de profondeur; ensemble toutes les bâtisses qui s'y trouvent.
15. Un lot de terre situé dans cette ville, rue Dauphine, entre St. Philippe et Ursulines, ayant 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, ensemble toutes les bâtisses qui s'y trouvent.
16. Un lot de terre situé dans cette ville, rue Dauphine, entre Ursulines et Hopital, ayant 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, ensemble toutes les bâtisses qui s'y trouvent.
17. Un lot de terre situé en cette ville formant l'encoignure des rues Dauphine et St. Philippe, ayant 32 pieds 10 pouces à la rue Dauphine, et une profondeur de 97 pieds 4 1/2 pouces sur la rue St. Philippe, ensemble toutes les bâtisses qui s'y trouvent.

ACTIONS.

240 actions de la Banque des Améliorations.
10 do de la Banque de la Bourse.
5 do de la Compagnie du chemin de fer du Golfe du Mexique.

Conditions: Au moment de la vente, et plus amples explications seront données sur chacun des objets mentionnés dans le présent avis. 12 mai—1t7,8,16

Auguste Bonneron contre ses créanciers—Cour du Commerce

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
PAR ordre et sous la direction du syndic de cette faillite, il sera vendu samedi, le [illegible] jour de juin 1841, à midi, à la Bourse St. Louis, dans cette ville, le bail d'un magasin situé sur la Vieille Levée, entre les rues des Ursulines et Hopital, à côté du magasin occupé par M. O'Reilly, ayant aussi une entrée dans la rue Gallatin, le bail à courir jusqu'au 1er novembre 1842.
Aussi—Un fonds de vins bien connu pour avoir été occupé par ledit Auguste Bonneron.
Conditions, à la vente. 20 mai—6

POUR LA BAIE ST. LOUIS, la Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Pascagoula—Le steamer ECHO, capitaine H. Little partira de l'extrémité du chemin de fer pour les ports ci-dessus, samedi matin, le 5 courant, à l'arrivée des chars de 6 heures.
GINN & DUNN, agents, 31 New Levee.
L'ECHO fera les voyages réguliers entre les ports ci-dessus partant tous les samedis à l'arrivée des chars de 6 heures. 5 juin

POUR ST. MARTINSVILLE, Nouvelle Iberie, Attakapas et les ports intermédiaires sur le Bayou Teche—Le steamer bien connu A. FUSELIER, capitaine N. O. Trouard, reçoit du fret, et partira pour les ports ci-dessus dimanche le 6 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
5 juin CHS. DESLANC & DARBY, Jr.

PARTIES DE PLAISIR POUR MANDEVILLE, LEWISBURG et Madisonville—Le bateau à vapeur MAZEPPA, capitaine L. T. Knight, commencera ses voyages réguliers à Mandeville, Lewisburg, et Madisonville, samedi 23 du courant, et continuera à les faire durant l'été, en partant du Rail road au lac Pontchartrain les samedis après l'arrivée des chars de 4 heures de l'après midi. Au retour, il partira de Madisonville les dimanches à 4 heures de l'après midi. 20 mai

POUR BORDEAUX—(Samedi 5 juin.) passage seulement. Le beau navire neuf CHATEAUBRIAND, d'une marche supérieure, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Laborde, a son chargement complet et partira positivement samedi le 5 juin Pour passage seulement s'adresser au capitaine, à bord en face du marché aux légumes, ou à HERBAULT Frères, 31 mai 7 rue Bienville.

POUR NEW-YORK—partant positivement mercredi le 9 du courant—Le navire paquet OCONEE, capt Jackson, a presque tout son chargement engagé, et partira le jour susdit. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord en face du marché aux légumes ou à JAMES F. WOODRUFF, 5 juin 82 rue du Camp

POUR BALTIMORE.—Le brick favorilier, de première classe, SPLENDID, capt King, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée, partira sous peu Pour fret ou passage, s'adresser à 2 juin G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane.

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hands—La barque paquebot B. MEZICK, Capt. J. J. Garvins, a presque toute sa cargaison engagée et partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue du Quartier, ou à 2 juin JAS D. DENEGRE, 16, rue de la Douane.

DEPART JEUDI LE 10 DE JUIN.
POUR LE HAVRE—Le beau paquebot français, L'ANDELLE, ayant toute sa cargaison engagée et allant à bord, partira à jour fixe pour sa destination, sous le commandement du capt. Gamein. Pour passage, ayant des emménagements vastes et confortables, s'adresser au capt. à bord, en face du Rail Road ou à 29 mai BLANCHARD, EIMER & Co. 26, Bienville

POUR LE HAVRE
Le trois mâts MARENGO, capt. Gray, peut prendre encore 8 ou 10 passagers. S'adresser à bord ou à 26 mai F. PERRET, 68, rue Toulouse.

POUR TAMPICO—Le brick APALACHICOLA, capitaine Louis Cormier, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu de jours. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 26 mai 56, Vieille Levée.

POUR LE HAVRE—Le trois-mâts americain St. CLAIR, capitaine Master, ayant la plus forte partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour balance du fret de 400 balles, ou passage, s'adresser à KOHN, DARON & Co, 27 mai 29, rue Bienville

POUR LA HAVANE—Le paquebot regulier CUBA, capitaine Latham, ayant la plus forte partie de sa cargaison engagée, et allant à bord, partira pour ce port. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord en face des magasins rouges, ou à 13 mai JOHN ALEXANDER, 15 rue du Canal.

JEUNE GARDE A CHEVAL
La compagnie montera à cheval dimanche, 6 du courant, et se réunira sur la place du Cirque, à 3 heures de l'après midi, tenue d'été. L'on recommande d'être ponctuels.
Par ordre du capitaine,
F. PRALON, Maréchal des logis chef.
5 juin

LANCIERS D'ORLEANS.
Vous êtes prévenus que la Compagnie se réunira en comité général, samedi, 5 du courant, à sept heures et demie précise du soir, en bourgeois, au lieu ordinaire de ses séances, pour affaires importantes de la compagnie.
On recommande d'être ponctuels.
Par ordre du Capitaine,
J. DUFFAU, Maréchal des logis-chef.
3 juin

BATAILLON D'ARTILLERIE.
LE Bataillon prendra les armes en grande tenue d'été dimanche, 6 juin prochain, à 5 heures précises du matin, réunion à l'arsenal.
Cette réunion étant convoquée à la demande du corps des sous officiers du bataillon, les officiers et soldats sont tenus de ne pas y manquer.
Les membres honoraires voudront bien également s'y trouver. Par ordre du major,
AD. SCHREIBER,
31 mai Adjudant major.

ECLAIREURS D'ORLEANS—Attention.
La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 6 juin, et se réunira sur la place du Cirque, à 5 1/2 heures précises pour une excursion à la campagne.
Par ordre du capitaine N. Garlic.
F. A. AUBERT,
2 juin Sergt. Major

VENTES A L'ENCAN.

PAR McNAIR & CO.
AUJOURD'HUI, 5 courant, à 10 heures, sans réserve:
100 barils porc prime,
14 caisses fruits à l'eau de vie;
50 caisses raisins,
20 caisses savon.
Aussi, des vins, meubles, &c. 5 juin

PAR P. DUBERTRAND & Co.
Vente sans réserve.
IL sera vendu aujourd'hui samedi, le 5 juin 1841, à 4 heures P. M., à leur magasin d'encan, no. 74, Vieille Levée, entre les rues Toulouse et St. Louis, pour clore diverses consignations
Un assortiment général de groceries, de vins, liqueurs, eau de vie, cigares, chandelles, saumon &c. 5 juin

PAR E. TASTET.
64 rue Toulouse.
Vente sans réserve
IL sera vendu, samedi, le 5 courant, à 10 heures, sur les [illegible] dans la rue Toulouse, No. 11, pour compte de qui de droit, un assortiment de marchandises françaises, [illegible]
Au même lieu, à midi précis, pour clore diverses consignations.
100 paniers guignolet d'Angers,
70 caisses absynthe Suisse,
15 do liqueurs en cruchons de porcelaine,
15 do vin de liqueur,
20 do curaçao de Hollande.
Conditions à la vente 5 juin

PAR J. B. BLACHÉ.
IL sera vendu aujourd'hui samedi le 5 juin à 10 heures du matin, à son magasin d'encan No 29 rue Conti—Linon à moustiquaire, blanc et brun, services de table de Paris, nappes, jaconat et mousseline 6/4, jaconats imprimés calicots, indiennes noire, mouchoirs, jaconats, croisés, bruns, damas, et coutil brun. 5 juin

PAR M. BARNETT Sr.
IL sera vendu samedi 5 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis,
MARY, négresse âgée d'environ 31 ans, avec son enfant Mary, mulâtresse âgée de 8 ans; Mary est cuisinière, blanchisseuse et repasseuse et servante de maison. Elle parle anglais et français et est pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi, à l'exception du marronage, attendu qu'elle s'est absentée une fois depuis 4 ans qu'elle appartient à son propriétaire actuel.
Conditions—Moitié comptant, et le reste à six mois, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à final paiement.
L'acte de vente en l'étude de E. Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 4 juin—2

PAR ANTHONY FERNANDEZ
SAMEDI prochain 5 du courant, à la Bourse St Louis, à midi, il sera vendu la négresse Mary-Ann, âgée de 25 ans, depuis son enfance dans le pays, bonne blanchisseuse et repasseuse, bonne domestique de maison et gardienne d'enfants; vendue pour aucun motif
Conditions—Comptant.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, en l'étude de Paul Bertus, notaire public. 4 juin

PAR McNAIR & Co.
IL sera vendu samedi 5 du courant, au bout de la rue du Canal, à 10 heures du matin.
Des wagons,
Charrettes,
Roues de Diables. 4 juin—2

PAR McNAIR & Co.
112, rue de Chartres.
IL sera vendu lundi 7 du courant, à 10 heures du matin, un assortiment d'argenterie plaquée, consistant en chandeliers porte-liqueurs, porte huiliers coquetiers, &c. &c.
Aussi—Une variété d'autres articles. 4 juin—3.

PAR G. GUINAULT.
IL sera vendu samedi prochain 5 juin courant à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:
La négresse Mary, âgée d'environ 19 ans, avec sa fille âgée d'environ 7 mois.
Mary parle le français et l'anglais; elle fait bien la cuisine, est bonne domestique de maison, blanchisseuse et repasseuse, pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi et recommandée sous tous les rapports.
Conditions comptant L'acte de vente se passera pardevant Jh. Cuvillier not. pub.
Cette domestique est vendue pour cause de départ.
1 juin

PAR A. D. DORIOCOURT.
Antoine Maxent contre ses créanciers.
LUNDI, sept juin 1841, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, encoignure de Chartres et Royale, à la requête de Théodule Livaudais, syndic des créanciers de l'insolvable, et par ordre de la Cour de District, il sera vendu, une belle PENDULE, de prix, avec deux candelabres.
Conditions à la vente. 26 mai—6

PAR M. BARNETT, Senr
CONFORMEMENT aux provisions d'un acte de l'assemblée générale de l'Etat de la Louisiane, intitulé un acte pourvoyant à la ferme nouvelle et de ses dépendances, et à la création d'un fond d'amortissement, approuvé le 6 mars 1841, et en vertu d'un ordre du trésorier de l'Etat; il sera vendu, samedi le 26 juin 1841 à midi, à la Bourse St. Louis, les propriétés ci-dessous décrites savoir:
1o. Une portion de TERRE établie en SUCRERIE, située sur la rive gauche du Mississipi, dans la paroisse St. Jacques à 30 lieues environ au-dessus de la Nouvelle-Orléans, mesurant 5 arpents plus ou moins de face au fleuve Mississipi, sur 40 arpens de profondeur, bornée sur la ligne d'en haut par la propriété de Joseph Landry, fils, et sur la ligne d'en bas par les terres de feu Alexander Chapin, [illegible]
2o. Les Esclaves suivants savoir: Warwick, âgé d'environ 30 ans, Jeffrey âgé de 28 ans, Stephen âgé de 30 ans, Big Stephen âgé de 20 ans, Henry âgé de 20 ans, Louis âgé de 22 ans, [illegible] âgée de 24 ans, avec ses deux enfants, Charlotte âgée de 22 ans, Foley âgé de 24 ans, Anthony âgé de 21 ans.
Aussi—les animaux, outils, ustensiles d'agriculture, [illegible]
Conditions—La terre payable à un crédit de 1, 2 et 3 ans; les esclaves à un crédit de 1 et 2 ans, et les autres propriétés pour du comptant. Les billets qui seront donnés pour la terre et les esclaves porteront un intérêt à 8 pour cent par an à partir du jour de la vente [illegible] payable à la Banque des Citoyens à la Nouvelle Orléans et garanti par hypothèque sur la propriété vendue.
Les actes de vente par devant A. Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs. 2 mai

PAR P. E. TRICOU.
IL sera vendu le Samedi 5 juin 1841, à midi, à la Bourse de Cité rue St Louis.
Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, rue Bagatelle, entre les rues Urquhart et Morales, ayant 30 pieds de face à ladite rue Bagatelle sur 120 pieds de profondeur, [illegible]
CESAR, nègre [illegible]
ROBERT, nègre de journée âgé de 21 ans, pleinement garanti.
JOHN, un bon boucher et nègre de journée, âgé de 22 ans, [illegible]
MIRACLE négresse de 16 ans habitué à servir dans un [illegible]
SALLY, négresse [illegible]
Conditions—Un cinquième comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit [illegible]
Actes de vente devant F. Fouché notaire public, aux frais des acquéreurs. 26 mai—[illegible] et 5 juin

PAR HEWLETT & CENAS
Vente de Syndic et de Shérif.
IL sera vendu, mercredi, le 7 juillet prochain, à midi, à la Bourse de l'Arcade, dans la rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Commerce de la Nlle Orléans, portant la date du 3 février 1841 [illegible] créanciers de M. J. H. Field & Co. [illegible]
Conditions [illegible]
Les actes de vente pardevant H. B. Cénas, not. pub. aux frais des acquéreurs. 3 juin—4t,2,14, 29 et 7 juillet

PAR A. D. DORIOCOURT.
Antoine Maxent contre ses créanciers.
MERCREDI trente juin mil huit cent quarante et un, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour de district du premier district judiciaire et à la requête de Theodule Livaudais syndic des créanciers de l'insolvable, il sera vendu les propriétés et esclaves ci-après décrits, appartenant à la dite faillite savoir,
1o. John, nègre âgé de 27 ans,
2o. Minor, nègre âgé de 40 ans,
3o. Antoine, nègre âgé de 35 ans, et
4o. Hannah, âgée de 4 ans.
5o. La moitié indivise d'une propriété située rue de l'Hôpital, désignée par le numéro deux sur un plan fait par Joseph Pilié le 3 février 1832, [illegible]
6o. Une habitation située à environ une lieue et trois quarts de la ville, à Gentilly, à droite en allant de la ville au Chef Menteur [illegible]
7o. Un lot de terre situé au faubourg Tremé [illegible]
Conditions [illegible]
Actes de vente pardevant F. Percy, not. pub. aux frais des acquéreurs. 27 mai—4t,1ps

A VENDRE—100 barils suif fondu blanc et clarifié S'adresser rue Ste. Anne. No. 154
29 mai—30, 23, 30 mai, 6 et 10 juin.

PEAUX DE DAIM—4 balles peaux de daim à vendre par LOISON & SILVESTRE, 13 mai 72, rue Royale.

CHAPEAUX de paille d'Italie—[illegible] à vendre par FRED. BONIS, 26 av 166, rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse.